

## UN SOUTIEN EXCEPTIONNEL ET UN ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ

### POUR LE SECTEUR DE L'ENFANCE

À l'issue de sa séance du 17 décembre 2025, le Conseil d'administration de l'ONE présidé par Madame Lucie Demaret et en concertation avec la Ministre de l'enfance Madame Lescrenier, a décidé de renforcer, de manière concrète et immédiate, sa capacité à préserver l'offre de services dans les secteurs de l'enfance, dans un contexte de fragilisation économique de nombreux opérateurs et de risques accrus de fermetures ou de réductions d'activité.

Conscient des difficultés rencontrées par de nombreux opérateurs et déterminé à ne pas se limiter à l'application mécanique du législatif, le Conseil d'administration de l'ONE a souhaité agir dans les compétences qui sont les siennes pour éviter, autant que faire se peut, des fermetures d'offres de qualité, des ruptures d'accompagnement ou des diminutions de capacité dans les secteurs de l'enfance.

### UNE MESURE EXCEPTIONNELLE ET PONCTUELLE DE SOUTIEN FINANCIER EN 2025

Cette mesure vise à éviter, autant que possible, des fermetures ou des réductions d'activité en 2026 et s'inscrit dans un cadre clair : mesure one-shot, sans création de droits nouveaux ni effet structurel. L'enveloppe totale à engager en 2025 s'élève à 12,4 M€ (12.346.672 €).

Pour l'accueil de la petite enfance, un subside forfaitaire de 200 € par place sera accordé à l'ensemble des milieux d'accueil, qu'ils soient subventionnés ou non et quel que soit le type de subvention auquel ils ont droit avec des adaptations tenant compte de certaines réalités particulières dans l'organisation du travail (accueil en résidentiel ou au domicile de l'enfant) : 400 € par place pour les Services d'Accueil Spécialisés de la Petite Enfance (SASPE) et 50 € par place pour les Services d'Accueil d'Enfants Malades à Domicile (SAEMD).

La mesure qui se veut transversale couvre également d'autres secteurs de l'enfance comme l'Accueil Temps Libre, la santé, la formation des professionnels, l'accompagnement des familles, la prévention et la protection de l'enfant (0-18 ans) mais sous une forme différente en fonction des modalités de subvention de ces secteurs.

Enfin, il est aussi prévu une anticipation du versement des subventions de 1,2 M€ destinée aux coordinations afin de renforcer l'accompagnement et l'objectivation des situations en 2026.

Les montants alloués seront liquidés début 2026 progressivement en fonction des secteurs et de leur rythme de subsides.

## UN PILOTAGE TRANSVERSAL RENFORCÉ AU SERVICE DES OPÉRATEURS ET DES FAMILLES

Le Conseil d'administration a approuvé la mise en place d'un groupe projet transversal de pilotage des "opérateurs de l'enfance". L'objectif est de doter l'ONE d'une capacité opérationnelle renforcée pour détecter plus tôt les situations à risque susceptibles d'impacter l'offre de qualité et donc, impactant les enfants et leurs familles, agir rapidement lorsque des difficultés avérées sont identifiées afin d'accompagner les opérateurs de l'enfance, et objectiver les constats grâce à un monitoring permanent.

Ce dispositif vise notamment à :

1. Prévenir les pertes d'offre (dont les places d'accueil) de qualité via un mécanisme d'alerte précoce et un accompagnement ciblé ;
2. Produire un diagnostic multifactoriel (dont économique) consolidé ;
3. Installer un pilotage régulier basé sur un nombre d'indicateurs et un tableau de bord ;
4. Préparer des choix stratégiques 2026-2027 sur base d'éléments fiables et traçables.

## UNE APPROCHE RESPONSABLE, ORIENTÉE RÉSULTATS ; CONCERTÉE AVEC LA MINISTRE DE TUTELLE DE L'OFFICE, MADAME LESCRENIER

Par ces décisions, l'ONE réaffirme une ligne d'action claire : soutenir l'offre au bénéfice des enfants et des familles, tout en renforçant la capacité de pilotage et d'anticipation, dans une approche factuelle, documentée et proportionnée.

La Ministre Madame Lescrenier se réjouit de la décision prise par le Conseil d'administration de l'ONE qui offre une nouvelle dynamique pour soutenir toutes celles et ceux qui accueillent et accompagnent les enfants et les familles. Elle mesure combien la viabilité économique est un enjeu majeur pour tout le secteur, en particulier pour les milieux d'accueil de la petite enfance.

### CONTACT DE PRESSE :

Sylvie **ANZALONE**

**Porte-parole**

Administration générale

OFFICE DE LA NAISSANCE  
ET DE L'ENFANCE

[sylvie.anzalone@one.be](mailto:sylvie.anzalone@one.be)

+32 473 69 74 64